



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Avril 2009

Date de la convocation 16 Avril 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des Arts OCTON
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  Mme BENEZETH Ingrid,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LIAUSSON</b> : M.SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET</b> : M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle  M. JURQUET Henri à M. VEDEL Jean-Louis  Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie  M. BARDEAU Francis à M. LIEB François  M. DRUART Davis à M. ESTEVE Bernard  M.BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

### Objet : Acquisition des établissements Salasc.

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire que les établissements SALASC, sis avenue Maréchal Foch à CLERMONT L'HERAULT sont actuellement à la vente suite à la cessation d'activité de cette entreprise.

Il ajoute que considérant l'intérêt que représentent ces biens implantés en centre ville pour le développement de services et d'équipements communautaires, une négociation a été engagée entre la propriétaire et la Communauté de Communes du Clermontais.

En conséquence Monsieur LACROIX propose au Conseil communautaire de se porter acquéreur d'une partie de cette propriété, soit la parcelle BP n°92, 16 avenue Maréchal Foch à CLERMONT L'HERAULT, d'une surface de 3 465 m<sup>2</sup> (voir plan de situation en annexe) pour un montant de 830 000 euros, conformément à l'évaluation de France Domaine rendue le 25 juin 2008.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle BP n°92 sise 16 avenue Maréchal Foch à CLERMONT L'HERAULT, d'une surface de 3 465 m<sup>2</sup> appartenant à la SAS « Maison Clovis Salasc » représentée par Madame Geneviève SALASC, pour un montant de 830 000 euros, conformément à l'évaluation de France Domaine rendue le 25 juin 2008.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA